



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de HOYMILLE. Elle est disponible sur le site internet : www.hoymille.fr

Le budget primitif 2024 a été voté le 27 mars 2024, il a été établi suivant les objectifs suivants :

- Maitriser les dépenses de fonctionnement
- Ne pas alourdir la fiscalité des ménages
- Mobiliser les aides publiques chaque fois que possible pour le financement des projets d'investissement

Les chiffres sont des prévisions établies en fonction des ressources communales attendues.

Le budget primitif est établi sur la base de prévisions (normales de charges et de recettes). Les ajustements éventuellement nécessaires en cours d'exercice sont formalisés en décisions modificatives.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Dépenses de fonctionnement : 2 713 221.80 euros (dont 400 000 € d'écart recettes – dépenses de fonctionnement budgété)

Réparties comme suit :

011 – Charges à caractère général :	690 123.11 €
012 – charges de personnel et frais assimilés :	1 194 500.00 €
014 – atténuation de produits :	3 000.00 €
65 – Autres charges de gestion courante :	400 653.74 €
66 – Charges financières :	24 944.65 €

Total des dépenses réelles	2 313 221.80 €
----------------------------	----------------

023 – Transfert à la section d'investissement :	400 000.00 €
---	--------------

Total des dépenses d'ordre 400 000.00 €

CHAPITRE 011 – Charges à caractère général

Elles regroupent :

- Les frais généraux, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et équipements communaux (énergie, eau, assurances, etc)
- Les frais de réparations courantes, de maintenance, et d'achat de petit matériel
- Les frais d'achat de fournitures et de services (cantine, ALSH, périscolaire, ateliers, etc)
- Les frais de transports (écoles, ALSH)

CHAPITRE 012 – Charges de personnel et frais assimilés

Elles regroupent :

- Les salaires du personnel permanent et occasionnel et les cotisations afférentes
- Les frais de médecine du travail
- Les frais d'assurance du personnel

CHAPITRE 014 – Atténuations de produits

Elles se composent :

- Du dégrèvement de taxe foncière appliqué aux jeunes agriculteurs

CHAPITRE 65 – Autres charges de gestion courante

Elles regroupent :

- Les indemnités de fonction des élus et les cotisations afférentes
- Le financement du service d'incendie
- Le versement de la subvention d'équilibre au CCAS
- Les subventions de fonctionnement attribuées aux associations

CHAPITRE 66 – Charges financières

Elles regroupent :

- Les intérêts des emprunts en cours
- La répartition des intérêts courus non échus

023 – Virement à la section d'investissement

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement prévisionnel (recettes – dépenses), réservé aux dépenses d'investissement (autofinancement)

Recettes de fonctionnement : 2 713 221.80 euros

Réparties comme suit :

013 – Atténuation de charges : 10 000.00 €

70 – Produits des services du domaine

Et ventes diverses : 110 100.00 €

73 – Impôts et taxes (sauf 731) :	210 097.80 €
731 - Fiscalité locale :	1 372 274.00 €
74 – Dotations, subventions et participations :	960 864.00 €
75 – Autres produits de gestion courante :	47 386.00 €
76 – Produits financiers :	500.00 €
77 – Produits spécifiques :	2 000.00 €
<hr/>	
Total des recettes réelles	2 713 221.80 €

CHAPITRE 013 – Atténuations de charges

Elles se composent :

- Des remboursements sur rémunérations du personnel (assurance, sécurité sociale)

CHAPITRE 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses

Ils se composent :

- Des concessions au cimetière
- Des redevances d'occupation du domaine public
- Des redevances des services (cantine, ALSH, périscolaire, bibliothèque, école de dessin, etc)

CHAPITRE 73 – Impôts et taxes

Ils se composent :

- Des attributions de compensation versées par l'état
- De l'attribution de compensation versée par la CCHF
- Du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
- Des taxes sur l'électricité

CHAPITRE 731 – Fiscalité locale

- Impôts directs locaux

CHAPITRE 74 – Dotations, subventions, et participations

Elles se composent :

- Des dotations attribuées par l'Etat (dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale, dotation nationale de péréquation)
- Des dotations attribuées par le département (taxe professionnelle)
- Des compensations attribuées par l'état au titre des exonérations des taxes foncières et d'habitation
- De la participation de la caisse d'allocations familiales sur l'organisation des services d'accueil (ALSH, périscolaire)

CHAPITRE 75 – Autres produits de gestion courante

Ils se composent :

- Des locations de salles, garages, etc

CHAPITRE 76 – Produits financiers

Ils se composent :

- D'intérêts des placements

CHAPITRE 77 – Produits spécifiques

Ils se composent :

- Des mandats annulés sur exercices antérieurs

SECTION D'INVESTISSEMENT

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique une notion de récurrence des dépenses, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à court et moyen terme.

Dépenses d'investissement : 2 379 835.18 euros

Réparties comme suit :

16 – Remboursement d'emprunts (capital) :	536 810.68 €
20 – Immobilisations incorporelles :	10 000.00 €
204 – Subventions d'équipement :	25 098.67 €
21 – Immobilisations corporelles :	1 807 925.83 €

Total des dépenses réelles	2 379 835.18 €
----------------------------	----------------

Restes à réaliser de l'exercice 2023 (inclus) :	108 812.04 €
---	--------------

Les principaux investissements inscrits au budget sont :

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

- Capital des emprunts des échéances de l'année
- Capital restant dû sur les emprunts en cours pour remboursement anticipé

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles

- Concessions et droits similaires (remboursements de cautions, achat de licences informatiques)

Chapitre 204 – Subventions d'équipement

- Participation au financement de la signalétique (CCHF)

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles

- Installations de caveaux, et columbariums au cimetière
- Remplacement du standard téléphonique en mairie
- Travaux de réfection de la toiture de la salle du Reuze
- Réalisation d'un bâtiment associatif en lieu et place du Mille Club
- Acquisition d'une nouvelle tondeuse
- Installation d'un système de vidéoprotection
- Acquisition d'outillages pour les services techniques

Restes à réaliser de l'exercice 2023

Il s'agit des marchés et devis signés avant la clôture de l'exercice, et n'étant pas encore facturés au 31/12/23.

Recettes d'investissement : 2 379 835.18

Réparties comme suit :

10 – Dotations, fonds divers et réserves : 103 390.00 €

1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 546 819.98 €

13 – Subventions d'investissement : 255 857.00 €

Total des recettes 906 066.98 €

021 – Virement de la section de fonctionnement : 400 000.00 €

(autofinancement)

001 - Solde d'exécution antérieur reporté : 1 073 768.20 €

Les recettes d'investissement correspondent à :

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves

- Fonds de compensation de la TVA (récupération de la TVA sur certaines dépenses d'investissement 2023)
- Taxe d'aménagement
- Excédents de fonctionnement antérieurs affectés à l'investissement (1068)

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Installation d'un système de vidéoprotection :

- Subvention de l'état

Construction d'un bâtiment associatif :

- Subvention de l'Etat
- Subvention du Département

Rénovation des logements communaux :

- Subvention du Département

021 – Virement de la section de fonctionnement

- Autofinancement prévisionnel de l'exercice 2023

001 – Solde d'exécution antérieur reporté

- Excédents antérieurs de la section d'investissement reportés

Fiscalité (taux votés par le conseil municipal) :

Nouveau :

- **Depuis 2021 : la commune perçoit la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties**
- **Depuis 2023 : rétablissement du vote de la taxe foncière par la commune (sur les résidences secondaires et les locaux meublés non destinés à la résidence principale)**

Année	Nature	Taux
2024	Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	18,12
	Taxe foncière propriétés bâties	20,56
	Taxe foncière propriétés bâties transférée du département	19,29
	Taxe foncière propriétés non bâties	50,03

Pour rappel, ces taux n'ont subi aucune augmentation depuis 2009.

Etat de la dette (Emprunts à taux fixes)

Capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 : 535 810.68 euros

Echéance 2023 :

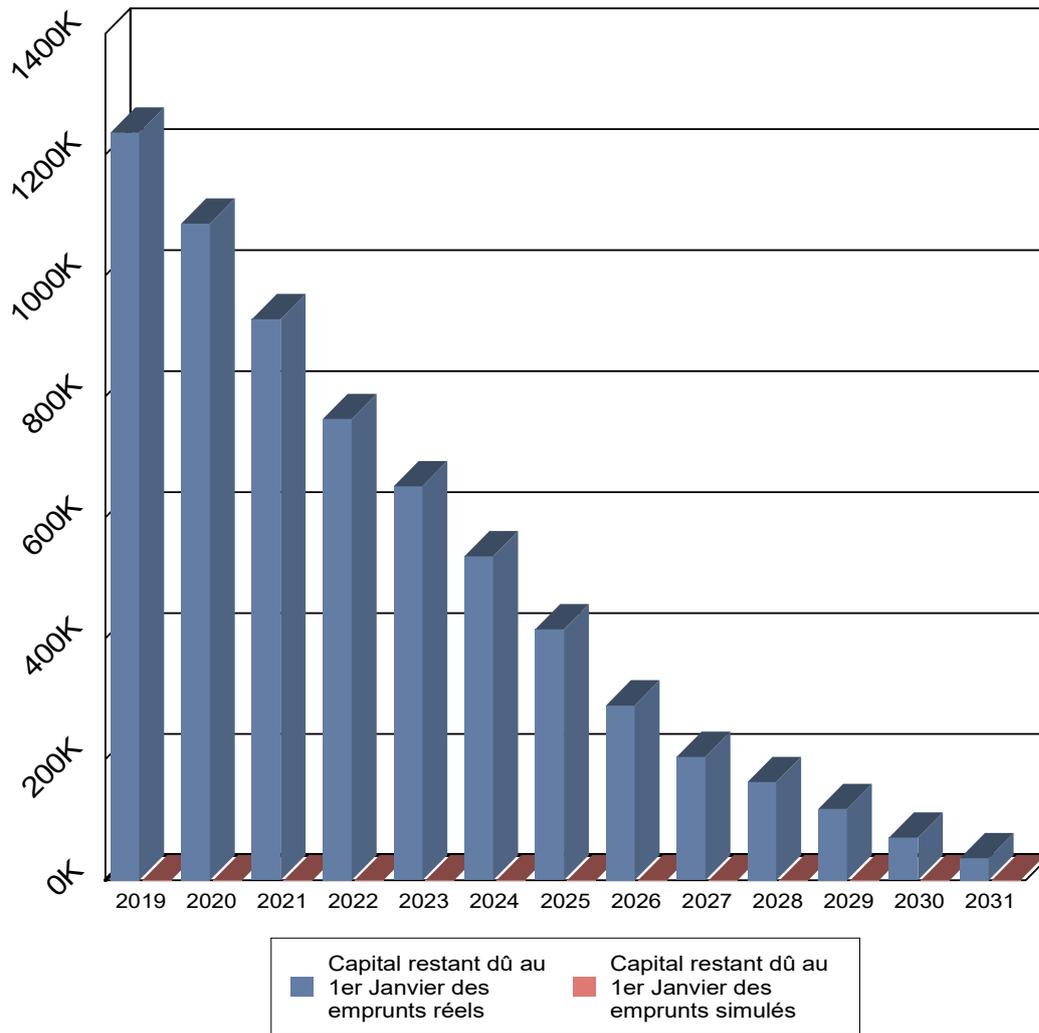
- capital : 115 723.65 €
- intérêts : 31 495.95 €

Echéance 2024 :

- capital : 120 775.00 €
- intérêts : 26 446.00 €

L'extinction de la dette sur les emprunts en cours est prévue en 2031.

Capital restant dû



ETAT DES EMPRUNTS

DATE D'ORIGINE	ORGANISME PRETEUR	MONTANT D'ORIGINE	MONTANT DU AU 01/01/2024	REMBOURSEMENT CAPITAL 2024	REMBOURSEMENT INTERETS 2024
01/03/2000	DEXIA	228 673.53	77 338.32	11 020.60	4 825.91
01/02/2002	DEXIA	533 571.56	237 706.47	23 793.70	14 880.43
25/07/2011	CAISSE D'EPARGNE	1 073 000	220 765.89	85 959.87	6 739.09
TOTAL GENERAL		1 835 245.09	535 810.68	120 774.17	26 445.43

Rétrospective de la section de fonctionnement

Principales évolutions des dépenses/recettes réalisées

DEPENSES

Charges à caractère général	2023	2022	2021	2020	2019
Achats de prestations de service	91 319	82 120	51 271	31 473	56 996
Electricité	124 060	128 989	83 395	83 505	102 231
Chauffage	57 806	62 130	39 612	29 537	38 538
Carburants	11 201	11 925	6 507	7 158	5 880
Livres	5 950	3 461	3 718	3 032	3 820
Organismes de formation	2 696	2 415	240	3 156	3 788
Affranchissement	4 541	6369	6 324	5 847	6 422
Charges de personnel					
Personnel extérieur	22 488	23 784	23 044	10 840	11 828
Personnel titulaire	636 660	553 764	546 128	550 507	541 809
Personnel non titulaire	135 054	207 717	146 430	79 566	105 422
Emplois d'insertion	0	0	11 676	4 926	0
Cotisations pour assurance du personnel	20 320	21 033	21 280	25 218	27 243
Formations élus	750	809	795	1 253	1 493
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN DEPENSES	2 108 579	2 109 347	1 905 810	1 730 079	1 745 541

Soit excédent annuel	546 819	550 031	485 555	505 765	448 486
-----------------------------	---------	---------	---------	---------	---------

RECETTES

Atténuations de charges	2023	2022	2021	2020	2019
Remboursements sur rémunérations	0	25 687	1 174	0	4 000
Remboursements sur charges de S.Soc et prévoyance	17 177	28 152	54 087	7 437	9 205

Impôts et taxes	1 253 370	1 165 025	1 120 286	1 098 122	1 081 589
Fonds de péréquation rurale	55 346	57 815	49 615	47 962	45 325
Dotation forfaitaire	391 934	392 700	393 466	394 317	395 254
Dotation de solidarité rurale	292 813	269 897	260 655	249 161	238 033
Participations CAF	33 994	28 087	30 664	50 458	26 123
Compensation pour perte de taxe additionnelle	93 520	0	82 191	78 945	71 103
Attribution du fonds départemental de péréquation	0	3 246	4 638	6 626	9 466
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	35 763	43 558	41 460	3 347	3 308
TOTAL ANNUEL DE LA SECTION EN RECETTES	2 655 398	2 523 277	2 237 532	2 280 110	2 231 097